

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 17 (1866)
Heft: 5

Artikel: Procès-verbal des séances de la société des forestiers suisses, à Sion [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-783994>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE 29 AOUT: Départ. Selon le vœu émis par plusieurs membres de la Société, les assistants qui désireront visiter au retour les forêts d'Einsiedeln, de Stanz, de Weggis ou de Lucerne, y seront accompagnés par des forestiers ou d'autres guides, heureux de leur montrer ce que ces forêts présentent d'intéressant.

PROCÈS-VERBAL

des séances de la Société des forestiers suisses, à Sion
les 3, 4 et 5 septembre 1865.

(SUITE.)

Voici encore d'autres avantages qui parlent en faveur de la méthode du jardinage:

1) Les *dommages causés par les vents* sont presque nuls dans les forêts jardinées: si, par mesure de précaution, on dirige l'assiette des coupes contre les vents les plus violents, l'expérience montre qu'on peut, sans aucun danger, exploiter par la méthode du jardinage sur les crêtes, les arêtes, les sommets isolés, où les ouragans se déchaînent avec le plus de violence. Ce qui fait que les forêts jardinées résistent facilement aux vents, c'est que les sujets dominants prennent dès leur jeunesse des racines d'autant plus fermes que les vents ont plus de prise sur eux et qu'en se fortifiant eux-mêmes, ils protègent le jeune bois et l'abritent contre les intempéries. Le peuplement jardiné supporte encore plus facilement le poids des neiges, du givre et de la glace, ainsi que les dommages causés par la sécheresse et les insectes.

2) Le *parcours du bétail* est moins nuisible dans les forêts jardinées que dans les autres, parce que toute la forêt étant toujours accessible, la même quantité de bétail peut se répartir sur une beaucoup plus grande surface; en outre les ramilles que l'on est le plus souvent obligé de laisser sur place à cause des difficultés de transport, protègent, jusqu'à ce qu'il survienne un nouveau recru, les endroits fraîchement exploités contre l'invasion des mauvaises herbes et les dommages causés par le pied du bétail. Celui qui ne connaît pas la nature de la forêt alpine s'effraie en voyant le jeune recru serré prendre, à la suite du parcours, l'aspect d'une plantation distante de 6 à 7 pieds; mais dans l'espace de 10 ans, les circonstances

changent et le peuplement se présente sous un jour plus avantageux. Les jeunes sapins étant toujours de taille et d'âge différents, les cimes risquent moins d'être attaquées par la dent du bétail que dans un recru d'âge uniforme où tous les nouveaux sujets ont la même hauteur.

Ce mode d'exploitation présente donc de grands avantages pour les montagnes où le parcours a été, et sera peut-être longtemps encore une nécessité; ces avantages n'existent pas avec les coupes rases, non plus qu'avec les coupes successives, parce que là le jeune peuplement dont le couvert est formé et qui est hors de la portée du bétail, n'offre aucune pâture. Il est vrai que beaucoup de forestiers considèrent cette circonstance comme un grand avantage, parce que de cette manière le parcours est aboli de fait; mais ce n'est pas en le supprimant ainsi qu'on en fait disparaître le besoin, à moins qu'on ne veuille ôter tout moyen de subsistance aux habitants des montagnes qui ne sont pas propriétaires de pâturages.

3) Les *produits matériels* sont aussi en général plus considérables dans les peuplements jardinés, parce que la croissance du bois y est beaucoup plus rapide qu'à l'état fermé et qu'ainsi l'exploitabilité se renouvelle plus rapidement; les arbres moins serrés sont plus vigoureux et mieux nourris; ayant des branches et des racines bien développées, ils fournissent une couche de feuilles plus épaisse et fertilisent davantage le sol. Des assortiments indispensables aux habitants des Alpes, tels que les bois pour bardeaux, clôtures, abreuvoirs, etc., s'y trouvent aussi avec plus d'abondance que dans les autres forêts; en outre, grâce à leur position moins gênée, les arbres qui ont atteint leur développement fournissent plus tôt et plus souvent des graines, ce qui est d'une grande importance dans la montagne où la faculté de porter semence est complètement nulle chez certains sujets, ou se perd rapidement chez d'autres.

4) Quant à la *question financière*, il faut remarquer que dans le système du jardinage, on exploite par avance une partie des produits forestiers qui, dans la méthode des coupes régulières, ne pourrait être utilisée que dans une période suivante; c'est une diminution dans le capital matériel et par conséquent une augmentation d'intérêts pour ce qu'il en reste.

L'inconvénient qu'on a spécialement signalé dans l'ancien système de régénération naturelle du hêtre, se reproduit plus ou moins dans tout peuplement trop serré, en ce qu'un certain nombre de tiges ne rapportent point d'intérêt, parce qu'elles ne contribuent pas à augmenter l'accroisse-

ment. Si l'on exploite ce bois, on réalise cette partie improductive du capital; dès lors il faut tenir compte des intérêts composés et les calculer jusqu'à l'éclaircie suivante, dont les produits pécuniaires se trouvent ainsi considérablement augmentés.

5) *La concentration de l'accroissement total d'une étendue déterminée sur un plus petit nombre de sujets, telle qu'elle se produit dans le jardinage,* procure un matériel de qualité supérieure; c'est surtout le cas pour les essences et les portions de peuplement destinées à fournir des bois de construction et de service; on peut dire d'une manière générale qu'on obtient par la méthode du jardinage des bois beaucoup plus forts que dans les forêts aménagées par coupes réglées, parce que les sujets qui n'ont pas été entravés dans leur développement, peuvent être conservés plus longtemps sur pied que ceux qui ont toujours crû à l'état serré.

6) *Le mélange des essences* peut être plus facilement opéré dans les peuplements jardinés sans les soins du forestier et sans culture artificielle. La nature a doté nos montagnes de deux classes d'arbres forestiers: ceux qui supportent l'ombre et ceux qui demandent la lumière; cette distinction, il est vrai, n'est pas bien tranchée, et les différences ne sont jamais que relatives, attendu que tous les arbres indistinctement demandent de l'air et de la lumière, et que les différences de stations amènent aussi des modifications dans le caractère des essences.

Les arbres à lumière sont pour la montagne: le mélèze et l'arôle; pour la plaine, principalement le chêne, le bouleau et le pin. Ces arbres ont ceci de particulier que lorsqu'ils sont en peuplements purs ils s'éclaircissent d'eux-mêmes très-fortement, et que cependant à un âge avancé leur accroissement n'augmente pas proportionnellement à la place qu'ils occupent, parce qu'ils n'entretiennent plus suffisamment le sol par leurs feuilles mortes, et ne le protègent pas au point qu'il puisse suffire à les entretenir. Il est donc de toute nécessité de leur associer des arbres supportant l'ombrage.

L'épicéa et le sapin qui rentrent essentiellement dans cette dernière catégorie, sont particulièrement propres à être mélangés avec les arbres à lumière; non seulement ils se suffisent à eux-mêmes, mais ils suppléent les autres essences pour l'amélioration du sol. De ces deux arbres, l'épicéa est bien celui qui fournit le plus grand produit, mais le sapin présente aussi des avantages qui le font choisir de préférence pour les peuplements jardinés: il se conserve jusqu'à un âge très-avancé, et il résiste plus facilement que l'épicéa à la violence des ouragans et au poids des neiges.

Le hêtre fournit au sol un riche détritus de feuilles ; en même temps, grâce à l'humidité qu'entretient son épais feuillage, il favorise la formation de l'humus et en garantit la conservation contre les ardeurs du soleil et la violence des vents. Le hêtre est donc l'essence qui contribue le plus à entretenir le sol de la forêt. Il est si peu exigeant sous le rapport des conditions de croissance que, pourvu qu'il puisse s'accommoder d'une station montagneuse donnée, il s'y développe presque aussi bien que toutes les autres essences des peuplements jardinés, même lorsqu'il est surpassé par les cimes des résineux.

Il est donc incontestable que la méthode du jardinage offre en général des conditions de croissance plus favorables aux essences qui prospèrent sur nos montagnes, et cela, parce que dans les peuplements jardinés chaque espèce peut croître à la place que lui assignent les conditions d'exposition, de climat, et tous ces autres facteurs qui jouent un si grand rôle dans les forêts de montagnes, et que les racines et la couronne peuvent se développer librement, sans qu'il en résulte aucun dommage pour les arbres voisins.

7) La *connaissance des formes de montagnes* est, dans les Alpes, en relation si intime avec l'emploi des différentes méthodes forestières que, si elle fait défaut, on ne peut pas donner de règles générales, ni même les comprendre, encore moins les appliquer. C'est la forme de la montagne qui détermine dans une contrée l'influence plus ou moins favorable des vents, du soleil et de la pluie ; c'est elle qui abrite ou qui met à découvert telle ou telle exposition, qui contribue à déterminer la profondeur du sol et son degré de fraîcheur ou d'humidité. On comprend donc combien il est important d'étudier une montagne, si l'on veut y introduire un système de coupes favorable au reboisement, protéger les arbres élevés contre les ouragans, conserver au sol sa fertilité, prévenir les avalanches et les éboulements de terrain, obtenir des cultures réussies et établir dans des endroits convenables des chemins et des dévaloirs.

Mais comme les contours des montagnes présentent des combinaisons si variées qu'il est impossible d'établir des catégories distinctes, il faut conclure que cette diversité extrême rend presque impossible l'introduction d'un aménagement invariable comme celui des coupes successives. Quel est le forestier qui voudrait marteler une coupe d'ensemencement sur ces pics, ces pentes, ces glariers, ces arêtes, ces voûtes, sur ces mille variétés de

montagnes qui ont toutes un nom dans le langage populaire, s'il a été une seule fois témoin des ravages d'un ouragan sur nos sommités?

Il peut bien arriver dans la plaine que les suites d'un vent violent soient peu sensibles, que les racines soulevées rentrent peu à peu dans leur position normale, et que le sol s'égalise de nouveau; mais dans la montagne ce n'est presque jamais le cas. Le sol est complètement bouleversé, et quand les arbres sont tombés sur une pente rapide, aucune puissance humaine ne peut remettre les souches à leur place, même quand on les séparerait immédiatement du tronc. L'augmentation des frais, les difficultés du façonnage des bois, la perte des plus belles pièces qui sont brisées en morceaux, la ruine du sol qui sur des pentes quelque peu rapides ne présente plus que des pierres, tout cela parle assez haut pour réclamer les précautions les plus grandes. Les coupes d'ensemencement sont la source de tout le mal, car ce système entraîne après lui des coupes rases, avant que le repeuplement ait pu se montrer ailleurs que sur quelques points favorisés.

En présence de ces faits, quel est le forestier qui hésiterait à avoir recours à la méthode du jardinage?

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je vous expose d'une manière détaillée le procédé qu'il faut suivre pour atteindre le but proposé. Il serait aussi trop long et trop difficile d'indiquer et de rendre claires par des exemples toutes les modifications qu'il faut apporter au système du jardinage; car il n'y a pas de montagne, pas de peuplement un peu considérable qui n'exige un traitement spécial, et même il n'est guère possible de s'en tenir exactement à la possibilité dans chaque exploitation annuelle. N'allez pas, Messieurs, vous scandaliser de cette assertion qui paraîtra extrêmement subversive à tous les partisans des belles théories forestières. Le praticien qui travaille dans les Alpes a cent fois l'occasion de se convaincre que les forêts de montagne ne se laissent pas gouverner par les règles de nos vénérables docteurs. Mais qu'importe! l'économie forestière n'est pas menacée quand même le bon sens pratique et le coup d'œil exercé du praticien familiarisé avec toutes les circonstances dont il doit tenir compte, l'emportent sur les formules rigoureuses, et tout le bagage parfois inutile de la science; en réalité un forestier ne devrait jamais prendre pour champ d'activité les forêts de montagnes sans avoir la certitude de pouvoir, sans le secours factice d'un plan d'aménagement, administrer ses fo-

rêts de manière à ne pas empiéter sur le produit soutenu et à conserver comme un trésor précieux les qualités nourricières du sol.

Avant de terminer, il nous reste encore à parler de la valeur que les montagnards eux-mêmes attachent au système du jardinage.

Dans nos montagnes, la plupart des forêts sont la propriété inviolable de communes ou de corporations. Les ayant-droit jouissent de l'usufruit, mais non du plein droit de propriété; c'est ce qui fait que les théories de partage qui surgissent ça et là sont mal fondées, et qu'au contraire les défenses d'exportation se justifient parfaitement; d'un autre côté, en vertu même de ses droits, tout bourgeois a le devoir de travailler de toutes ses forces au bien des forêts de sa commune, et de ne pas s'opposer mal à propos aux améliorations forestières.

Mais si l'on veut préserver de toute atteinte les droits et les intérêts de la corporation, il faut aussi respecter ceux de l'individu. Anciennement le droit d'usufruit sur les forêts était attaché à la possession du sol; l'exploitation du bois avait pour but de favoriser le cultivateur. Cet usage est encore en vigueur dans les Alpes. Le droit de tirer de la forêt les bois de construction et les bois de clôtures nécessaires, est encore considéré comme attaché à la propriété d'immeubles; le droit au bois d'affouage en revanche peut être regardé comme personnel. L'exercice de ces droits doit toujours être subordonné à la règle du maintien du produit soutenu; cependant l'habitant des Alpes doit pouvoir obtenir *en tout temps* les bois qui lui sont nécessaires pour l'entretien de ses bâtiments, de ses clôtures et de ses conduits d'eau.

Pour ces différents usages il faut des bois d'âges divers; n'est-il pas plus facile de se les procurer dans une forêt soumise à un jardinage régulier que dans un peuplement aménagé par coupes successives, même lorsque dans celui-ci on prolonge beaucoup la période de régénération? L'aménagement par coupes n'est pas moins impraticable dans les forêts de communes qui s'étendent sur plusieurs lieues, dans le fond de la vallée ou sur les flancs des montagnes, et dont la partie supérieure seule peut fournir aux besoins de tel hameau ou de telle maison. On est alors bien obligé d'exploiter à la fois en divers lieux sur les deux versants du vallon, même dans une forêt d'étendue moyenne, pour pouvoir assigner à chaque ayant-droit son bois à une place d'où il puisse le transporter à son habitation.

Ce sont précisément ces conditions locales qui ont implanté dans nos

montagnes le système du jardinage, et si l'on fait parfois des coupes rases de quelque étendue, ce n'est jamais que pour des ventes, en sorte qu'elles fournissent les moyens d'assurer le reboisement.

En résumé, le montagnard éprouve de la répugnance vis-à-vis des coupes rases, il a au contraire confiance dans la méthode du jardinage. Il y a, cela va sans dire, une grande différence entre un jardinage pratiqué au hasard et sans prévoyance, et le jardinage qui procède d'après des règles déterminées. Savoir saisir le juste-milieu, conserver au sol sa fertilité, observer la règle inviolable du produit soutenu, c'est là la tâche du forestier de montagne. Mais la grande difficulté est toujours de savoir comment on mettra en pratique ce principe.

Nous pouvons nous borner à ces considérations générales, attendu que cette question sera encore longtemps débattue; qu'il nous soit seulement permis de remarquer en terminant que la société des forestiers de la Thuringe et du Hartz et celle de l'Allemagne méridionale, ont discuté cette question dans leurs dernières réunions, et que toutes deux ont reconnu la nécessité de substituer une autre méthode au système des coupes rases proprement dites, dans les forêts situées au-dessus de 2600'.

ADOLphe DE GREYERZ.

La lecture de ce rapport fut suivie d'une discussion fort intéressante à laquelle prirent surtout part MM. Landolt, professeur, Dengler, conseiller forestier à Carlsruhe, et les inspecteurs forestiers Pillichody et Coaz.

Le système du jardinage et celui des coupes successives à longue période de régénération furent jugés plus convenables pour les forêts de hautes montagnes que le système des coupes rases, pourvu toutefois que le jardinage soit régulier et que les exploitations soient basées sur un plan d'aménagement.

Seconde question.

Des travaux de protection contre les éboulements, les avalanches et les dégâts causés par les torrents, pour autant que ces travaux rentrent dans l'art forestier.

Bien que par suite d'un malentendu aucun rapport n'ait été présenté sur cette question, elle a cependant donné lieu à un débat animé, auquel

MM. Coaz, Landolt, Davall et Weber ont surtout pris part. L'opinion de la société peut se résumer dans les points suivants: Les travaux de consolidation et les reboisements doivent marcher de front; il faut en général laisser à l'ingénieur le soin d'établir les digues transversales et d'exécuter les grands travaux d'art; en revanche la consolidation des glariers et le reboisement de la région des sources incombent au forestier; mais on ne peut pas établir de limite tranchée entre la tâche de l'un et celle de l'autre. Il faut en général chercher à couper le mal par sa racine, c'est-à-dire commencer les travaux dans la région supérieure des montagnes.

M. le conseiller d'état Weber donne quelques détails sur des travaux d'endiguement et de reboisement exécutés sur une vaste échelle dans le bassin supérieur de la Gurbe, dans le canton de Berne; on y a employé avec succès pour le dessèchement des pentes humides un nouveau système de drainage au moyen de gabions.

Communications forestières.

M. l'inspecteur forestier Mallet, à Jean des Bois près Coppet, a présenté à la société une communication fort intéressante sur l'économie forestière en Algérie, et particulièrement sur la culture et l'exploitation du chêne liége.

Messieurs!

A mon retour d'un voyage dans la province de Constantine (Afrique française), j'aurais voulu vous donner un aperçu détaillé des essences forestières de cette contrée. Le temps m'a manqué pour rédiger un mémoire sur cette matière. Je me bornerai donc à vous exposer quelques échantillons de l'essence la plus répandue et assurément la plus précieuse de l'Afrique septentrionale; je veux parler du chêne. Au point de vue forestier, l'Algérie présente trois espèces principales qui sont: le chêne liége (*quercus suber*); le chêne zéen (*quercus Myrbeckii*); le chêne vert (*quercus ilex*), auxquelles on peut ajouter: le chêne à feuilles de châtaignier (*quercus castaneæ folia*), le faux liége (*quercus pseudo-suber*), le kermès (*quercus cocifera*); cette dernière espèce n'atteint que la taille d'un arbrisseau et n'offre pas d'intérêt pour la sylviculture.

Vous avez sous les yeux, Messieurs, les échantillons des cinq premi-

ères espèces; veuillez me permettre de les accompagner de quelques explications.

Le liége et le zéen occupent la zone septentrionale, figurée sur la carte entre le 36^{me} et le 37^{me} degré de latitude; le chêne à feuilles de châtaignier et le faux liége s'y trouvent à l'état sporadique. La silice qui forme la base minéralogique de cette zone, semble convenir particulièrement à ces essences. Je ne les ai pas rencontrées dans la zone à base calcaire, qui commence au 36^{me} degré, et dans laquelle le chêne vert, le cedre et d'autres essences encore ont élu leur domicile.

Le chêne liége dont vous connaissez tous, Messieurs, l'utilité et l'emploi, se présente rarement à l'état de massif serré: les incendies, les dégâts commis par les Arabes et leurs troupeaux ont donné à ces boisés un aspect clair-semé et peu compacte. Le port de l'arbre ne rappelle nullement celui de nos chênes d'Europe; je le comparerais à celui d'un poirier sauvage de grandes dimensions. Je ne vous parlerai pas, Messieurs, de la feuille de cet arbre, vous l'avez sous les yeux. La partie subéreuse de l'écorce est, comme vous le savez, exploitée et livrée à l'industrie sous le nom de liège. L'écorce naturelle, ou liège mâle, est poreuse et impropre à la fabrication des bouchons; on l'enlève jusqu'au liber et à une hauteur qui varie suivant la force du sujet. Un nouveau liège, ou liège femelle, se forme à la superficie, et met de 9 à 15 ans, suivant les localités ou les sujets, pour former une épaisseur de 30 millimètres, nécessaire pour la fabrication des bouchons. Les 300,000 hectares de chênes liége de la province de Constantine sont entre les mains de compagnies concessionnaires qui, moyennant une redevance annuelle fixée par hectare, peuvent exploiter ces forêts pendant 99 ans. Depuis deux ans seulement ces compagnies ont livré au commerce des produits qui peuvent rivaliser avec ceux de l'Espagne, de l'Italie et du sud de la France, les seuls employés jusqu'à aujourd'hui.

Le zéen se rencontre au sud et à l'est de la zone siliceuse; il se présente en massifs purs ou en mélange avec le liége dans les parties montagneuses. Dans ce dernier cas le zéen occupe les bas fonds frais et humides, tandis que le liége croît dans les parties sèches et élevées.

Cet arbre ressemble beaucoup à notre chêne d'Europe; le tronc est plus droit et plus cylindrique, la feuille moins lobée, le couvert plus épais. Rien de plus beau que les forêts peuplées de cette essence: les troncs croissent droits et serrés et sont dépourvus de branches jusqu'à une hauteur qui

atteint parfois 20 à 25 mètres. L'apparence du bois est semblable à celle du chêne pédonculé. Certains sujets ont un aubier et un duramen noir, d'autres ont un bois entièrement blanc. Travaillé dans le sens de la fente, ce bois fournit d'excellent merrain pour la fabrication des tonneaux, et l'on en exporte beaucoup en France pour cet usage. Il n'en est pas de même, lorsque le bois est équarri ou scié à contre-fil. Un principe acide détermine une sorte de fermentation qui se manifeste par un travail et une torsion des fibres qui nuisent considérablement à la qualité du bois. J'ai vu de grands approvisionnements de pièces de marine et de traverses de chemins de fer dont une forte proportion devra être rejetée par l'administration à cause des fissures et des crevasses survenues immédiatement après l'exploitation. Il m'a été assuré cependant que l'immersion du bois aussitôt après l'abattage obviait au grand défaut que je viens de signaler. Les forêts de zéen sont concédées à des particuliers ou à des compagnies pour le terme de 20 ans, moyennant une redevance par mètre cube de bois et certaines observances relatives à l'exploitation.

Le chêne à feuilles de châtaignier, plus intéressant pour le botaniste que pour le forestier, n'atteint pas de très-fortes dimensions. On le trouve en petite quantité sur les montagnes de la Kabylie, en mélange avec le zéen et le liège. Le bois offre de l'analogie avec celui du zéen. Vous remarquerez, Messieurs, la cupule du gland hérissée de petites barbes, ainsi que la feuille oblongue et acuminée, parfaitement analogue à celle du châtaignier. Le faux liège est rond et se trouve dans les mêmes localités que l'espèce précédente. Le fait qu'il se rencontre en compagnie du chêne à feuilles de châtaignier et du liège, la nature de son écorce et de sa feuille, qui tient à la fois de l'une et de l'autre de ces essences, porteraient à croire que ce chêne est un hybride des deux espèces.

Le chêne vert qui occupe la majeure partie de la zone calcaire, offre de l'analogie dans son port avec le chêne liège ; il se présente soit à l'état isolé, comme ce dernier, soit à l'état de massifs compactes, comme le zéen. Son bois est dense, nerveux et d'une belle couleur rouge foncé ; il ne travaille pas et il est employé avec succès pour le charronage et comme bois de feu. Le peu de longueur du tronc, et le fait qu'il est généralement tortueux empêchent d'employer cette excellente essence comme bois de service.

Voilà, Messieurs, en quelques mots l'énumération des différentes espèces de chênes que produit l'Algérie. Je regrette que le manque de temps

ne m'ait pas permis de vous communiquer autre chose qu'une simple introduction aux échantillons que j'ai l'honneur de vous présenter.

M. l'inspecteur forestier Davall présente à la société, en l'accompagnant d'explications, le modèle d'une machine servant à extraire les souches. Il mit aussi sous les yeux de l'assemblée quelques fragments de bois de chêne fort bien conservés, et provenant d'une forêt ensevelie lors d'un grand éboulement arrivé près de Roche, non loin du débouché de la vallée du Rhône; la date précise de cette catastrophe fit le sujet d'une discussion animée entre les amateurs d'histoire, après quoi la continuation des délibérations fut renvoyée au lendemain.

Le dîner attendait la société au Lion d'or; chacun s'y rendit avec le sentiment que procure un temps bien employé; la gaîté la plus franche se fit bientôt jour, et le banquet fut assaisonné par des toasts nombreux et variés. A 4 heures, le président donna le signal du départ pour les Mayens.

Au sud de Sion, à l'ouest du Val d'Hérens, s'élève jusqu'à une altitude de 5,500' une belle montagne, qui s'abaisse par une pente assez régulière du côté du nord-ouest. A une hauteur d'environ 4000' se trouve la chapelle de la forêt; c'est aux alentours, au milieu de prairies verdoyantes entourées de bordures de mélèzes, que s'élèvent les Mayens ou demeures de mai: ce sont les maisons de campagne des familles aisées de Sion; tout le paysage est d'une beauté vraiment idyllique. Une surprise fort agréable avait été ménagée à la société; grâce aux dispositions prises par le comité, les habitants de Vex avaient envoyé 50 mulets dans la vallée; ils furent salués par une pluie de hourras et de bons mots, chacun enjamba gaîment sa monture, et la caravane improvisée se mit en mouvement. Le souvenir de cette course restera gravé dans la mémoire de tous ceux qui y ont pris part. La troupe ainsi montée entra triomphalement dans le village montagnard de Vex au son des coups de mortier, toute la population était sur pied pour voir arriver les forestiers; des tables avaient été dressées dans la rue, et le vin généreux du Valais coulait à longs flots

La nuit était déjà là, lorsque la troupe atteignit le but de l'excursion. La chapelle de la forêt et le bois de mélèzes environnant resplendissaient de l'état magique des transparents et des lanternes vénitiennes; de grands feux éclairaient le lieu de la fête, et projetaient leur lumière sur la table richement servie devant la chapelle. Les charmes de la soirée furent encore

rehaussés par la présence de plusieurs dames de Sion; il est dès lors inutile de dire que la fête se termina par une joyeuse danse en plein air.

Les invités furent reçus avec la plus généreuse hospitalité dans les maisons de campagne voisines.

Le lendemain matin des coups de mortier donnèrent le signal de la réunion. La matinée fut employée à une excursion dans les forêts de la commune bourgeoise de Thion situées à une hauteur de 5000 à 5500'. Les peuplements de sapins rouges tantôt purs, tantôt mélangés de mélèzes forment généralement ici un couvert complet; ils attirent surtout l'attention des forestiers, parce qu'on pouvait y observer le mélèze, ce chêne des montagnes, dans ses conditions primordiales de station et de croissance.

Chacun eut aussi l'occasion de se convaincre une fois de plus des entraves que les anciennes complications dans les droits de propriété opposent à l'économie forestière. A une époque où une grande partie de la ville de Sion avait été réduite en cendres, on pratiqua une grande coupe rase dans ce mas de forêts; dès lors tous les essais de reboisement, par semis ou plantations, furent rendus vains par le parcours du bétail, dont une commune opiniâtre persistait à revendiquer le droit dans ces forêts.

Suite des discussions dans la Séance du 5 septembre.

Le dîner fut servi devant la chapelle de la forêt; puis le président annonça la reprise des discussions, en invitant la commission nommée la veille à présenter son rapport sur la gestion du comité permanent.

Le rapporteur, M. le professeur Landolt, remercia le comité permanent pour l'exactitude qu'il a montrée dans toutes les parties de son administration et particulièrement pour la persévérance et l'énergie qui lui ont été nécessaires pour obtenir le crédit fédéral, et hâter les travaux d'endiguement et de reboisement dans la région des sources.

Sur la proposition de la commission il est décidé:

D'approuver le rapport du comité permanent, en lui exprimant toute la reconnaissance de la société pour sa bonne gestion et les services qu'il a rendus.

M. le professeur Landolt propose:

D'accorder au comité permanent l'autorisation de recevoir pendant l'intervalle des deux réunions générales des membres actifs dans la société.